



Confédération Paysanne Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Le 15.02.2017

Envoy à

Madame la Députée Sabine Buis

Messieurs les Députés Pascal Terrasse et Olivier Dussopt

Copie à :

Sénateurs 07,

Préfecture 07,

DDT 07, Draaf AURA,

Conseil Départemental 07,

Chambre d'agriculture 07,

Mairies des communes concernées par l'exclusion du zonage

Madame la Députée, Messieurs les Députés

A la lecture du courrier réponse que M le Foll a adressé à Messieurs Dussopt et Terrasse, **nous regrettons qu'à aucun moment ne soit évoqué le cas spécifique de l'Ardèche, objet de notre sollicitation.** M le Foll nous fournit un état de lieu de la situation nationale, dont nous avons par ailleurs déjà connaissance, mais ne répond à aucun moment à l'inquiétude exprimée pour les 74 communes ardéchoises qui restent toujours exclues à l'heure actuelle du futur zonage.

M le Foll rappelle par ailleurs que les territoires qui doivent figurer dans le zonage ZSCS sont des territoires où l'élevage est une activité significative (sous-entendu avec une part dans le PBS globale significatif > aux 15% dont nous avons fait mention dans notre précédent courrier).

Hors justement, en Ardèche, nous militons pour la prise en compte de nos élevages dans des territoires où cette activité est nettement minoritaire mais encore une au fois, au combien importante dans l'entretien des espaces difficiles et non mécanisables avec un rôle sur l'entretien des paysages, biodiversité, DFCI (Protection Incendie), patrimoine, tourisme, etc.. Si ce reliquat d'élevages pastoraux n'est plus soutenu par des aides comme l'ICHN, il est voué à disparaître. Cette disparition serait alors très préjudiciable pour les territoires concernés.

Afin d'illustrer cette inquiétude, nous vous joignons à ce message le courrier de M. le Maire de Berrias et Casteljau qui partage avec nous nombre de nos craintes.

Enfin, certaines pistes de travail en cours au ministère, évoquées en fin de réponse de M le Foll nous posent question encore une fois quant à leur pertinence au vu du zonage travaillé qui est, rappelons-le, un zonage censé reconnaître des handicaps naturels spécifiques.

Nous sommes donc plus que jamais inquiets quant à l'avancée de ce dossier.....

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout complément si nécessaire

Cordialement

David Loupiac, porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Ardèche

Contacts:

Lora Demolliens, éleveuse à Lagorce: 04 75 37 28 02

Mathieu Poisson, animateur de la Confédération Paysanne de l'Ardèche: 06 82 94 97 27